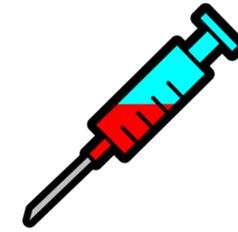




ATTENTION



Pour pouvoir effectuer vos stages pendant la formation

CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION

à fournir obligatoirement dans le dossier d'inscription.

1). **Un certificat médical par un médecin agréé** (par l'Agence Régionale de Santé) attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession.

2). **Un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France :

- Anti diphtérique
- Anti tétanique
- Anti poliomyélitique
- Anti Hépatite B



ATTENTION

Les élèves entrant en formation doivent apporter la preuve de leur immunisation contre l'Hépatite B.

Ils doivent produire une attestation médicale comportant un résultat même ancien, indiquant la présence, dans le sérum, d'anticorps anti HBs.